

COURS DE BREAKDANCE

Le Mercredi :

- . Les cours sont assurés par Rémi.
- . Niveaux : débutant et intermédiaire.
- . Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

- . Micadanses : 16 rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris
- . Métro : Saint-Paul ou Pont Marie
- . De 18h00 à 20h00

Le Vendredi :

- . Les cours sont assurés par Martin, Jèsus & Rémi.
- . Niveaux : débutant et intermédiaire. (3 groupes)
- . Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

- . Carreau du Temple : 4 rue Eugène Spuller 75003 Paris
- . Métro : Temple ou République
- . De 19h00 à 20h30

Le Dimanche :

- . Les cours sont assurés par Jonathan, Medmax & Tony.
- . Niveaux : débutant et intermédiaire. (3 groupes)
- . Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

- . Gymnase St-Merri : 16 rue du Renard 75004 Paris
- . Métro : Hôtel de Ville
- . De 14h00 à 16h00

COURS DE NEWSTYLE

Le Lundi :

- . Les cours sont assurés par Adams.
- . Niveaux : débutant et intermédiaire.
- . Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

- . Blancs Manteaux : 48 rue vieille du temple 75004 Paris
- . Métro : Saint-Paul ou Hôtel de Ville
- . De 20h30 à 22h00

Le Jeudi :

- . Les cours sont assurés par Alex.
- . Niveau : intermédiaire.
- . Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

- . Blancs Manteaux : 48 rue vieille du temple 75004 Paris
- . Métro : Saint-Paul ou Hôtel de Ville
- . De 20h30 à 22h00

Le Samedi :

- . Les cours sont assurés par Mégane.
- . Niveaux : débutant et intermédiaire.
- . Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

- . Micadanses : 16 rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris
- . Métro : Saint-Paul ou Pont Marie
- . De 18h00 à 20h00

COURS HIP HOP ENFANTS

Le Mercredi :

- . Les cours sont assurés par Adams.
- . Eveil & initiation aux danses hip hop
- . Cours enfants de 5 à 7 ans.

- . Silvia Monfort : 2bis rue Elzévir 75003 Paris
- . Métro : Saint-Paul ou Chemin vert
- . De 14h00 à 15h00

Le Mercredi :

- . Les cours sont assurés par Martin et Rémi.
- . Niveaux : débutant et intermédiaire.
- . Cours break dance enfants de 8 à 12 ans.

- . Silvia Monfort : 2bis rue Elzévir 75003 Paris
- . Métro : Saint-Paul ou Chemin vert
- . De 15h00 à 16h00 - Débutant
- . De 16h00 à 17h00 - Intermédiaire

Le Samedi :

- . Les cours sont assurés par Martin.
- . Niveaux : débutant et intermédiaire.
- . Cours break dance enfants de 8 à 12 ans.

- . Gym Bréguet : 27 rue Bréguet 75011 Paris
- . Métro : Richard Lenoir ou Saint-Ambroise
- . De 13h00 à 14h00 - Débutant
- . De 14h00 à 15h00 - Intermédiaire

SALLES D'ENTRAINEMENTS

Vendredi : Carreau du Temple : 4 rue Eugène Spuller 75003 Paris, de 20h30 à 22h. (Break)

Vendredi : Salle Alfred Nakache : 4-12 rue Dénoyez 75020 Paris, de 18h à 20h. (Hip Hop)

Samedi : Carreau du Temple : 4 rue Eugène Spuller 75003 Paris, de 19h30 à 22h. (Break)

Dimanche : Gymnase St-Merri : 16 rue du Renard 75004 Paris, de 16h à 18h. (Break)

INFORMATIONS

L'inscription est possible à tout moment selon les places disponibles.

Adhésion obligatoire à l'association, unique pour un seul ou plusieurs cours (5 euros / an)

Les inscriptions sont réalisables directement en salles de cours, les jours et horaires des cours, soit en téléchargeant la fiche d'inscription disponible sur le site internet www.breakdance.fr, et en la renvoyant par courrier avec votre règlement.

Possibilités de paiements : CB, espèces ou chèques à l'ordre de « break dance crew ». Coupons ANCV et Tickets Loisirs acceptés.

Forfait à l'année : de Septembre à fin Juin valable pour 1 cours définit, salles d'entraînements inclus.

Forfait carte : valable 1 an à partir de la date d'achat, utilisable dans tous les cours, salles d'entraînements inclus.
Si vous participez à 2 cours dans la semaine, un 3ème cours vous sera offert dans cette même semaine.

Les cours sont fermés en périodes de vacances scolaires et jours fériés

Les mineurs sont acceptés avec autorisation parentale obligatoire.

TARIFS FORFAITS TOUS AGES

Nb de cours	Tarifs	Prix indicatif par cours	Facilité de paiement
A l'unité	16 €	16 €	
4 cours	60 €	15 €	
7 cours	100 €	14 €	2 X 50 €
12 cours	156 €	13 €	3 X 52 €
20 cours	240 €	12 €	4 X 60 €
30 cours	330 €	11 €	5 X 66 €
50 cours	500 €	10 €	5 X 100 €

TARIFS ANNUELS ADULTES & ADOS A PARTIR DE 13 ANS

A l'année 1 cours au choix définit : 360€	5 X 72 €
---	----------

TARIF ANNUEL ENFANTS 5-7 ANS & 8-12 ANS

A l'année 1 cours au choix définit : 320€	5 X 64 €
---	----------



ASSOCIATION BREAK DANCE CREW
SIRET : 501 895 098 00017 | Numéro APE : 9499Z
Siege social : 14bis rue des rosiers 75004 Paris
Tel : 01 48 04 31 92 | Mobile : 06 67 43 01 70
Facebook / Instagram : @breakdancecrew.paris
bureau@breakdance.fr | <http://www.breakdance.fr>



Bulletin d'Adhésion 2022/2023- Activité Cours de danse Hip Hop

RENSEIGNEMENTS DE L'ELEVE

Je soussigné(e) déclare souscrire un contrat d'adhésion nominatif et incessible avec l'Association Break Dance Crew, m'autorisant à bénéficier des prestations de l'association, dans le cadre du forfait choisi.

Date d'inscription : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone mobile : _____ Email : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Age : _____ Comment nous avez-vous connu ? _____

Type
d'inscription

Profil : Enfant 5-7ans Enfant 8-12ans Ado/Adulte.

Forfait cours : 1 / 4 / 7 / 12 / 20 / 30 / 50

A l'année : Cours choisi : _____

J'atteste que ma condition physique et mon état de santé me permettent de participer aux activités organisées par l'association et m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude dans le mois qui suit mon inscription. Toute inaptitude à cette pratique signalée après ce délai sera déclarée non avenue. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de l'abonnement et y adhérer sans restriction ni réserve.

TABLEAU DES PAIEMENTS

Date	Forfait	Mode	Montant	banque	N° Cheque
.../.../...					
.../.../...					
.../.../...					
.../.../...					
.../.../...					

Informations Pratiques

- Adhésion obligatoire à l'association, unique pour un seul ou plusieurs cours (Membre Adhérent : 5 euros / an)
- Possibilité d'assister aux cours avant de s'inscrire.
- L'inscription est possible à tout moment de l'année selon les places disponibles.
- Les inscriptions sont réalisables, dans les salles de cours, les jours et horaires des cours, ou bien sur rendez-vous au bureau de l'association.
- Les mineurs sont acceptés avec autorisation parentale obligatoire.
- Pour connaître les jours de fermeture exceptionnel visiter : <http://infos-cours.breakdance.fr>
- Forfait à l'année : de Septembre à fin Juin valable pour un cours définit, salles d'entrainements inclus
- Forfait carte : valable 1 an à partir de la date d'achat, Utilisable dans les cours de votre choix. Salles d'entrainements inclus. Vous participez à 2 cours dans la semaine le 3eme cours est offert dans la même semaine.
- Les règlements par chèques sont à l'ordre de « **break dance crew** »
- Les règlements par chèque ANCV sont acceptés.
- Tout cours commencé sera dû.



CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

Les présentes conditions générales ont pour objet, d'une part, d'informer tout éventuels adhérents sur les conditions et modalités dans lesquelles l'Association Break Dance Crew, ci-après dénommé "l'association" procède à la souscription d'abonnements et, d'autre part, de définir les droits et obligations des parties, dans le cadre de la souscription d'abonnements par l'association à l'adhérent pour qui l'abonnement est souscrit, ci-après dénommé "l'adhérent".

Le fait de souscrire un abonnement implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales d'abonnement dont l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature de son abonnement. L'association se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales d'abonnement. Les nouvelles conditions générales prendraient alors effet pour tout nouvel abonnement souscrit après la date de mise en place de ces dernières.

- Adhésion obligatoire à l'association, unique pour un seul ou plusieurs cours (5 euros / an)
- Les mineurs sont acceptés avec autorisation parentale obligatoire.
- La souscription d'un contrat d'adhésion aux cours est nominatif et incessible.
- La non-utilisation temporaire ou définitive des prestations de l'abonnement, pour quelle que raison que ce soit, ne donne droit à aucune prolongation, suspension autre que celle du report pour cause médicale sur présentation d'un justificatif médical. Aucun remboursement ne peut être sollicité en cas de non utilisation des prestations liées à l'abonnement pendant la période de validité de celui-ci.
- Tout cours commencé sera dû.
- L'association se réserve le droit d'apporter toutes modifications sur le déroulement des cours.
- En cas de non-paiement des sommes dues par l'adhérent au titre de son abonnement (quelque soit le mode de paiement), l'adhérent pourra se voir immédiatement refuser l'accès aux cours et ce jusqu'à la régularisation du paiement.
- L'Association se réserve le droit de modifier ses tarifs : les nouveaux tarifs s'appliquent aux abonnements souscrits postérieurement à la modification tarifaire, après que celle-ci ait été publiée sur les supports de communications habituels pour informer l'adhérent (internet, affichage, ...).
- La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de vol ou de détérioration d'objets de valeur et/ou d'effets personnels déposés par l'adhérent dans les vestiaires mis à sa disposition. Ils restent sous l'entière responsabilité de l'adhérent, l'association n'assumant aucune obligation de surveillance à cet égard.
- Les cours seront fermés les jours fériés, ainsi qu'en périodes de vacances scolaires (Zone : C)
- L'adhérent s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'il ou elle pratique l'activité en préservant sa santé, sa sécurité, en respectant les consignes et recommandations de l'association.
- Chacun se doit de conserver les locaux dans un état de propreté.
L'association se réserve le droit de prendre toutes mesures utiles pour faire respecter les règles de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité et notamment d'exclure les contrevenants tout d'abord temporairement, puis définitivement en cas de récidive, sans aucune contrepartie financière.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué lors de la fermeture exceptionnelle ou temporaire de l'association, en cas de force majeure : Guerre, émeute, incendie, grèves internes ou externes, occupation des locaux des activités, intempéries, tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, restrictions légales ou gouvernementales, les accidents de toutes natures, épidémie, pandémie, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse de l'association empêchant l'exécution normale des activités. Néanmoins, nous mettrons tout en œuvre pour pouvoir reporter les cours déjà programmés ou décaler les inscriptions.
- L'Association est assuré auprès de AXA France iard, sous le N° de police 3671464304, pour les dommages directement liés à son activité qui engageant sa Responsabilité Civile. S'ils le désirent, les adhérents peuvent souscrire une assurance complémentaire individuelle d'accident.
- Les données concernant l'adhérent sont destinées à la gestion de son abonnement par l'association. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée « Informatique, Fichiers et Libertés », l'association pourra adresser à l'adhérent des offres sur ses services, sauf opposition de ce dernier. Dans ce cas, l'adhérent lui adressera un courrier en ce sens. Conformément à la loi Informatique, Fichiers et libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectifications relativement aux informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en s'adressant à la Direction de L'Association Break Dance Crew 14bis rue des rosiers 75004 Paris.
- L'adhérent autorise l'association à utiliser toute image photo ou vidéo prise pendant le déroulement des activités organisées par l'association.

« Lu et approuvé »
Date et signature.

--

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SPORTS

Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

NOR : SPOV2109790A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2, L. 231-2-1 et D. 231-1-4-1,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Il est inséré, après l'article A. 231-2 du code du sport, un article A. 231-3 ainsi rédigé :

« Art. A. 231-3. – Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur prévu à l'article D. 231-1-4-1 figure en annexe II-23. »

Art. 2. – Il est inséré, après l'annexe II-22 du code du sport (partie réglementaire : Arrêtés) une annexe II-23 ainsi rédigée :

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

».

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2021.

*La ministre déléguée
auprès du ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports, chargée des sports,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des sports,
G. QUENEHERVE*

*Le ministre des solidarités
et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général adjoint de la santé,
M.-P. PLANEL*